



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

CULT-N° 104/2022

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU COLLÈGE SCHUMAN POUR DES ÉCHANGES AVEC L'ALLEMAGNE**

Monsieur le Maire expose :

Le collège Schuman a pour projet de poursuivre les échanges avec Nordwalde, notre ville jumelle allemande.

Ce projet se déroulera suivant le calendrier ci-dessous :

- Décembre 2022 : stage en entreprises à Nordwalde de 3 élèves germanophones accompagnés de leur enseignante
- Mars 2023 : déplacement à Nordwalde pour 12 élèves et 2 enseignants
- Juin 2023 : accueil des correspondants allemands

Le collège sollicite l'attribution des subventions suivantes afin de participer aux frais de ces échanges

- Stages en entreprises : 565,00 €
- Échange scolaire : 3 000,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la Commission Vie culturelle, Relations Européennes et Communication du 7 novembre 2022 et de la Commission Finances du 8 novembre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution, au Collège Robert Schuman, des subventions sollicitées de 565,00 € et de 3.000,00 € pour les échanges de l'année scolaire 2022-2023 avec l'Allemagne.

PRECISE que les versements interviendront sur présentation par le collège des justificatifs de réservation des voyages.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

**FAIT et DELIBERE** les jour, mois et an que dessus.